

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 7-104-1905 nommant M. Senelle, chef du service des Douanes, assesseur titulaire près le Conseil d'Appel.

n° 7-104-1905

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
23 juin 1905

Numéro JO  
n° 104 du 01/07/1905

Date du numéro  
1 juillet 1905

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 4 février 1904 portant réorganisation du service de la Justice à la côte Française des Somalis, promulgué par arrêté en date du 9 mars 1904

**Vu** l'arrêté en date du 1er janvier 1905 nommant M. Cazeneuve trésorier payeurs assesseur titulaire près le Conseil d'Appel et M. Senelle, chef du Service des Douanes, assesseur suppléant près le dit Conseil ; Attendu que M. Cazeneuve est décédé a la date du 21 juin courant et qu'il y a lieu de le remplacer dans ses fonctions d'assesseur titulaires près le Conseil d'Appel

**Vu** les nécessités du Service ; Sauf ratification ultérieure en Conseil d'Administration ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— M. Senelle, chef du Service des Douances, assesseur suppléant près le Conseil d'Appel, est nommé assesseur titulaire près le même Conseil, en remplacement de M. Cazeneuve, décédé qui remplissait précédemment ces fonctions.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

Signé : P. PASCAL.